

## DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu le procès-verbal de l'assemblée d'installation de la CCI Locale Littoral Hauts-de-France en date du 12 décembre 2016, et actant l'élection du président de ladite CCI Locale,

### Décide :

De donner délégation **permanente** de signature à Monsieur François LAVALLEE, Président de la CCI Locale Littoral Hauts-de-France, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à Monsieur Fabrice Gillet, Directeur Exécutif de la CCI Locale Littoral Hauts-de-France, pour signer les décisions et actes suivants relatifs à l'exploitation du **port du Tréport** et du **port de plaisance de Boulogne-sur-mer** :

- Les conventions de subventions à percevoir de tout organisme (collectivité ou EPIC),
- Les Autorisations ou Conventions d'Occupation Temporaire du domaine public avec ou sans droits réels,

Cette délégation spéciale ne se substitue pas aux délégations de signature permanentes consenties à Messieurs François Lavallée et Fabrice Gillet en date du 19 janvier 2017, lesquelles restent en vigueur pour l'ensemble des actes et décisions relatifs à la CCI Locale Littoral Hauts-de-France, et autant que de besoin vient les compléter.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature et s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont les délégataires ont parfaitement connaissance. Elle est révoquée à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 23 Février 2017

**Philippe HOURDAIN**

